

PERRIERS S'ANDEUVE  
Château

20/27

A R R E T

Le Ministre d'Etat chargé  
des Affaires Culturelles,

Vu la loi du 31 Décembre 1913 sur les  
Monuments Historiques et notamment  
l'article 2 modifié et complété par  
la loi du 23 Juillet 1927 et la loi  
du 27 Août 1941 et le décret du 18  
Avril 1961 ;

La Commission Supérieure des Monuments  
Historiques entendue ;

A R R E T :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventai-  
re Supplémentaire des Monuments Histori-  
ques le Manoir de Trianel, à PERRIERS-sur-  
ANDEUVE (Sarthe), figurant au cadastre sous  
le n° 13, Section A, lieudit "Trianel",  
pour une contenance de 22 ares,

Article 2 - Le présent arrêté sera trans-  
crit au bureau des hypothèques de la situa-  
tion de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du  
département, pour les archives de la Pré-  
fecture, au Maire de la commune de  
PERRIERS-sur-ANDEUVE et au propriétaire,  
qui seront responsables, chacun en ce qui  
le concerne, de son exécution.

Paris, le 1<sup>er</sup> Mars 1964

Pour le Ministre et par délégation :  
Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de l'Architecture,  
Signé: Max RICHOU

.../...

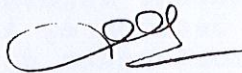
Je soussigné, PILLARD Jean, Raymond, Léon, Chef du Bureau des Travaux et Classements, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de transcription.

Paris, le 29 JUIL 1958



Je soussigné, PILLARD, Jean, Raymond, Léon, Chef du Bureau des Travaux et Classements, certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée à la page 1, 3ème alinéa, lignes 6 à 16, lui a été régulièrement justifiée.

Paris, le 30 JUIL 1958





Département :  
EURE

Commune :  
PERRIERS SUR ANELLE  
*manoir du manoir*

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 25/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LES ANDELYS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

